
De l'accès au droit et à la défense dans le cadre d'une levée de chronicité psychiatrique

André Bitton*¹

¹Cercle de réflexion et de proposition d'actions sur la psychiatrie (CRPA) – Aucune – 14, rue des Tapisseries, 75017, Paris, France

Résumé

Description synthétique de l'affaire de Mme X telle qu'elle se présentait en 2010. Une personne de 37 ans, tentant de réchapper d'un suivi psychiatrique ayant duré une dizaine d'années, essentiellement en ambulatoire, au cours duquel elle avait été traitée, médiquée, et non soignée. Sa conversion à un Islam soufiste, son sevrage radicale de tout traitement psychiatrique dans le cadre d'un lien avec une amie d'enfance franco-arabe devenue tutrice officieuse, grande sœur et mère de substitution. Description de la lutte juridique importante que nous avons menée avec elle, à partir d'août 2010, jusqu'en avril 2012, pour la dégager d'une demande de protection juridique de son père, au Parquet de Paris. Arcanes juridiques complexes pour la sortir d'affaire, en la faisant participer à sa défense. Mme Fl. L. en devenant actrice de sa défense judiciaire accroît son autonomie. Mieux-être évident au fur et à mesure de cette lutte juridique, menée à son terme au bénéfice de Mme L. contre l'ensemble des demandes de psychiatisation et de tutellisation de ses parents.

*Intervenant